

# GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE DANS LE SUD DE LA MÉDITERRANÉE : UN NOUVEL ÉLAN ?

## ÉVÉNEMENT DE LANCEMENT PROGRAMME SUD II (2015-2017)



### Conclusions opérationnelles

Strasbourg, 10 avril 2015  
Conseil de l'Europe

Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée

Financé  
par l'Union européenne



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre  
par le Conseil de l'Europe



## APERÇU DU PROGRAMME

<b>Programme</b>	Programme conjoint Union européenne-Conseil de l'Europe « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée » Programme Sud II
<b>Budget</b>	EUR 7,370 millions
<b>Financement</b>	Union Européenne (UE) EUR 7 M Conseil de l'Europe (CdE) EUR 370 000
<b>Durée</b>	2015 – 2017 (36 mois)
<b>Pays bénéficiaires</b>	Région Sud de la Méditerranée
<b>Programme mis en œuvre par</b>	Conseil de l'Europe (CdE)



## CONTEXTE

Le programme conjoint Union Européenne – Conseil de l'Europe «Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée» (Programme Sud II) a démarré le 1<sup>er</sup> Janvier 2015 suite à la signature le 22 Décembre 2014 d'un accord entre la Commission Européenne (CE) et le Conseil de l'Europe (CdE).

Cette initiative conjointe vise à contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique dans la région sud de la Méditerranée, plus précisément par :

- ▶ Un soutien à la mise en place et au développement de nouveaux cadres constitutionnels et législatifs et d'instances indépendantes de gouvernance démocratique qui en découlent;
- ▶ Une contribution à la création d'un espace juridique commun entre l'Europe et la Méditerranée du Sud par l'adhésion progressive aux conventions et accords du Conseil de l'Europe;
- ▶ Une meilleure coopération régionale dans le domaine des droits de l'homme, Etat de droit et démocratie à travers la création et le soutien à des réseaux formels et informels entre l'Europe et les pays du Sud de la Méditerranée, ainsi qu'entre les pays de la région.

Les activités de coopération dans le cadre du Programme Sud II sont principalement dirigées vers le Maroc, la Tunisie et la Jordanie, et ouvertes à d'autres pays partenaires du Sud de la Méditerranée, pour des activités régionales ou bilatérales ciblées, en réponse aux demandes spécifiques des pays et en ligne avec les objectifs du Programme.

À travers l'événement de lancement, le Conseil de l'Europe a visé à :

- ▶ Présenter le nouveau programme et ses groupes d'activités aux partenaires et parties prenantes principaux, et obtenir la validation du plan de travail proposé;
- ▶ Organiser un débat constructif à travers les différentes séances de travail sur les nouveaux défis que les pays partenaires du Sud de la Méditerranée doivent affronter dans le domaine de la gouvernance démocratique ainsi que le rôle du Programme du Sud pour y faire face à travers ses activités;
- ▶ Contribuer à une meilleure coopération et aux échanges Sud-Sud entre les différents intervenants dans les domaines liés aux droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie.



■ L'ordre du jour de l'événement de lancement a démarré avec une table ronde dédiée au « **Renforcement de la gouvernance démocratique: la solution pour des sociétés plus responsables dans le Sud de la Méditerranée ?** », qui a été suivie de six groupes de travail (GT) :

**GT I :** Soutenir les processus constitutionnels, la création de nouveaux cadres juridiques et instances de gouvernance démocratique dans le Sud de la Méditerranée

**GT II :** Faire progresser la bonne gouvernance à travers la prévention de la corruption et le blanchiment d'argent

**GT III :** Renforcement des capacités à travers la coopération interparlementaire, les formations aux droits de l'homme et la démocratie locale

**GT IV :** Développement /Consolidation d'un espace juridique commun entre l'Europe et le Sud de la Méditerranée

**GT V :** Favoriser une meilleure gouvernance démocratique dans le Sud de la Méditerranée à travers la réforme de la justice

**GT VI :** Création de réseaux et échange d'expériences: Ecoles d'Etudes politiques, Forum de Lisbonne, Cités interculturelles, Groupe Pompidou.

■ L'événement a réuni près de 100 participants dont la majorité en provenance des pays partenaires notamment des représentants des ministères concernés, des structures indépendantes de gouvernance démocratique, des parlements et de la société civile (y compris les écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe au Maroc et en Tunisie).

## CONCLUSIONS OPÉRATIONNELLES

Les partenaires du Programme Conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe «**Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée**», **Programme Sud II (2015-2017)**, réunis dans le cadre de la réunion de lancement du Programme, ont adopté les conclusions opérationnelles ci-après.

Les partenaires :

- ▶ ont reconnu la **pertinence du Programme Sud II** et sa valeur ajoutée pour contribuer à renforcer les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie dans les pays du Sud de la Méditerranée et le développement humain et socioéconomique de manière plus générale ;
- ▶ ont encouragé la poursuite des **actions s'inscrivant dans la continuité** du Programme Sud I et **salué les nouvelles initiatives**, en particulier les formations sur les droits de l'homme ;
- ▶ ont salué **l'approche pragmatique** du Programme, et le **cadre flexible** de coopération mis à disposition par le Conseil de l'Europe au service des pays partenaires, basé sur leurs demandes

et leurs besoins spécifiques et dans le cadre plus général de la politique européenne de voisinage de l'Union européenne et de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines ;

- ▶ ont **validé les objectifs et la méthodologie** proposée par le Conseil de l'Europe, et souligné le rôle de premier plan que le Programme Sud II devrait jouer pour :
  1. Soutenir les **processus constitutionnels** et la mise en place de nouveaux **cadres législatifs** et de nouvelles **instances de gouvernance** démocratiques dans les pays de la région.
  2. Contribuer à la **création d'un espace juridique** commun entre les deux rives de la Méditerranée ;
  3. Soutenir les processus de **réforme de la justice** dans les pays partenaires et développer des outils permettant une **administration plus efficace de la justice** ;





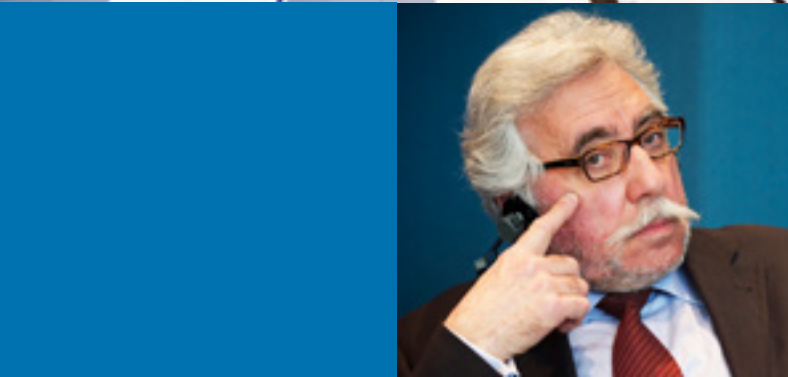
4. Assurer une **approche systématique concernant la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le terrorisme**, y compris par le biais d'une approche régionale dans la région MENA favorisant la **coopération régionale et internationale** en matière pénale et de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ;
5. Favoriser une meilleure coopération entre l'Europe et le Sud de la Méditerranée et entre les pays partenaires dans les domaines d'expertise du CdE grâce aux **réseaux existants du CdE** (comités intergouvernementaux et conventionnels, accords partiels et autres initiatives du CdE telles que les écoles d'études politiques ou les cités interculturelles).



**Sur la base des discussions et en s'appuyant sur les réalisations concrètes du Programme Sud I (2012-2014), les partenaires ont souligné que le Programme Sud II devrait :**

- ▶ Continuer à aligner ses objectifs avec les priorités de réforme des pays partenaires du Sud de la Méditerranée pour garantir la **durabilité et une appropriation par les partenaires des activités du programme**;
- ▶ Continuer à soutenir le **développement des capacités des bénéficiaires** dans les pays partenaires, aussi par la formation des formateurs, en vue d'assurer la mise en œuvre adéquate des législations et des pratiques institutionnelles.
- ▶ Continuer à impliquer les experts de l'Europe centrale et orientale et d'experts du Sud de la Méditerranée, et encourager une **coopération Sud-Sud**, avec un échange d'expertise et de bonnes pratiques entre les partenaires du Sud de la Méditerranée permettant un enrichissement mutuel;
- ▶ Continuer à contribuer à la **création de l'espace juridique commun** et mettre en place des **structures consultatives bilatérales** afin de faciliter le processus de rapprochement législatif ;
- ▶ Favoriser le bon fonctionnement et le rôle des **instances indépendantes de gouvernance**, y compris des instances garantissant l'indépendance des médias ;
- ▶ Accorder une attention particulière à l'intégration d'une approche respectueuse des droits de la femme et de **l'égalité des genres** et se doter d'outils à cette fin;
- ▶ Assurer et favoriser **l'implication de la société civile dans les activités du programme**, et se doter d'outils à cette fin;
- ▶ Assurer la coordination des activités du Programme avec les partenaires du Sud de la Méditerranée y compris par le biais de comités de coordination **bilatéraux et régionaux** afin de faciliter le processus de rapprochement législatif et avec la communauté des donateurs internationaux.





# CONTACTS

## Conseil de l'Europe

- ▶ Bureau de la Direction Générale des Programmes  
F- 67075 Strasbourg  
E-mail : south-programme@coe.int

## Bureau CdE Maroc

- ▶ Espace Les Patios-Bât. B1-5<sup>e</sup> étage 2a  
Avenue Annakhil-Hay Ryad-Rabat  
E-mail : conseil-europe.rabat@coe.int

## Bureau CdE Tunisie

- ▶ Immeuble Le Boulevard  
Rue le Grand Boulevard de la Corniche  
Cité les Pins, 1053 LAC II –Tunis  
E-mail : Conseil-Europe.Tunis@coe.int

## Site web du Programme Sud II

<http://southprogramme2-eu.coe.int>  
[twitter.com/Southprogramme2](https://twitter.com/Southprogramme2)

Cette brochure est produite avec le soutien de l'Union européenne. Ni l'Union européenne, ni le Conseil de l'Europe ne pourront être tenus responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.

[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE